



LUGO DI NAZZA
Mairie

Le Maire de *LUGO DI NAZZA*,

A R R E T E n°052022 portant permis de stationnement (échafaudage) autour de l'Eglise paroissiale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le marché de travaux " Ravalement et étanchéité des façades de l'Eglise paroissiale" attribué à l'entreprise SARL les Frères Piacentini par la mairie, souhaite effectuer des travaux par la mise en place d'échafaudage en occupant temporairement le domaine public (autour de l'Eglise);

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 03 octobre 2022 au 03 janvier 2023 l'entreprise SARL Les frères Piacentini est autorisé à procéder à l'installation d'échafaudage autour de l'Eglise.

. **Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement ;
- circulation : interdiction de circulation sauf les propriétaires et artisans résidants à proximité en respectant une distance de sécurité qui sera définie par l'entreprise.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SARL Les Frères Piacentini.

Article 4 : l'entreprise SARL les Frères Piacentini occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie, M. le maire , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

le jeudi 29 septembre 2022

Le Maire

François BENEDETTI

